

26 avr 2024 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 26 avril 2024

Affectation d'un montant de la provision interdépartementale « Ukraine » à BIO SA

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation de la modification du troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO SA).

Le 15 décembre 2023, le Conseil des ministres a décidé d'allouer 10 millions d'euros du "Fonds Ukraine" à BIO SA pour la mise en place de projets visant à soutenir la résilience de l'économie ukrainienne.

Afin de mettre en oeuvre cette décision, le Conseil des ministres a approuvé aujourd'hui :

- l'affectation de 10 millions d'euros de la provision interdépartementale « Ukraine » à BIO SA , soit 9 millions d'euros de subsides en capital et de 1 million d'euros de management fee pour le soutien de la résilience de l'économie locale en Ukraine
- la modification du troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et BIO SA par le biais d'un arrêté royal

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be